

Délibération n°27

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
12 mai 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 mai 2021

**Objet : Hôtel d'entreprises ZA
La croix des Roberts à Châtel
Guyon – travaux
d'alimentation Basse Tension
(BT) du Syndicat
Intercommunal d'Electricité et
Gaz du Puy de Dôme :
participation de RLV**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil
communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à
Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M
BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M
BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme
CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre,
M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain,
M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M
DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe,
M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M
MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M
MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine,
M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL
Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M
VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,
M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de
Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère
communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°27 – Hôtel d’entreprises ZA La croix des Roberts à Châtel Guyon – travaux d’alimentation Basse Tension (BT) du Syndicat Intercommunal d’Electricité et Gaz du Puy de Dôme : participation de RLV

Vu l’arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que RLV est membre du SIEG du Puy de Dôme,

Considérant les travaux nécessaires à l’alimentation BT (basse tension) de l’hôtel d’entreprises en cours de construction sur la zone artisanale Croix des Roberts à Châtel-Guyon,

Considérant l’avant-projet de travaux établi par le SIEG du Puy de Dôme : installation d’un câble entre le poste et la parcelle,

Considérant l’estimation des dépenses à 11 000 euros HT,

Considérant que le comité syndical du SIEG le 5 octobre 2002, a décidé que le syndicat peut prendre en charge la réalisation des travaux d’extension Basse et Moyenne tension pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la communauté d’agglomération RLV d’apporter le complément, soit 5 500 € HT,

Considérant que cette somme sera définitivement arrêtée à la fin des travaux et réajustée en fonction de relevé métré définitif,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux travaux, et à l’unanimité, décide :

- **D’approuver l’avant-projet d’alimentation en Basse Tension de l’hôtel d’entreprises de la zone artisanale La Croix des Roberts à Châtel-Guyon,**
- **De confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,**
- **De fixer la participation de RLV au financement des dépenses à 5 500,00 € H.T. et d’autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).